



Z

PLAN D'ÉVACUATION D'URGENCE

Code VERT : Évacuation

**Manoir des pionniers, établissement de soins
de longue durée**

960, avenue Notre Dame, Sudbury



Code Vert / Évacuation / Modifié en juin 2022

Plan d'évacuation d'urgence

Table des matières

1.0	Introduction	1
2.0	Mise en œuvre du Plan d'évacuation d'urgence	1
2.1	Formation et éducation	1
3.0	Types d'évacuation	1
3.1	Évacuation partielle	1
3.2	Évacuation complète	1
3.3	Sorties	1
4.0	Ordonnance d'évacuation	2
4.1	Personnes	2
4.2	Pièces	2
5.0	Procédure de communication	2
5.1	Procédure du système de recherche par haut-parleur	3
6.0	Procédure d'évacuation générale	3
6.1	Dès l'annonce d'un Code Vert : évacuation partielle	3
6.2	Dès l'annonce d'un Code Vert : évacuation complète	4
6.3	Procédure à suivre après une évacuation	5
7.0	Transport d'urgence des personnes	5
7.1	Personnes mobiles	5
7.1.1	Une aide toute simple	5
7.1.2	Aide aux personnes utilisant une marchette ou un fauteuil roulant	6
7.2	Personnes qui ne sont pas mobiles	6
7.2.1	Le transport par les extrémités	6
7.2.2	Le traînage sur couverture	7
7.2.3	La levée sur couverture	7
7.3	Le fauteuil d'évacuation Evacuscape	7
8.0	Exercices d'évacuation	8
8.1	Exercices d'évacuation en table ronde	8
8.2	Exercices de simulation d'une évacuation	8

FORMULAIRES

- [Données sur les évacués qui arrivent : État de santé](#)
- [Mise en congé temporaire](#)

1.0 **Introduction**

Le Plan d'évacuation d'urgence est une composante du Plan d'urgence et procure des directives, des lignes directrices, des procédures et des techniques pour assurer une évacuation efficace de tous les occupants du Manoir des pionniers durant une situation de catastrophe. Une ordonnance d'évacuation peut être émise par suite d'un incendie, d'une fumée, d'une alerte à la bombe, d'une prise d'otages ou d'une autre situation d'urgence interne ou externe.

Voir la première partie du Plan d'urgence pour obtenir des renseignements additionnels, comme des coordonnées, des précisions sur l'immeuble et les systèmes en place, la procédure de communication, la procédure de déploiement, les postes et les lieux désignés, les marqueurs de sauvetage et la trousse d'urgence.

2.0 **Mise en œuvre du Plan d'évacuation d'urgence**

2.1 **Formation et éducation**

Une formation sur les évacuations d'urgence sera livrée au moins deux fois par année à tous les employés et les bénévoles. Celle-ci pourrait comprendre (mais sans s'y limiter) des présentations en salle de classe, une formation propre à un domaine ou à une classification, des exercices à l'échelle de l'établissement, des discussions en table ronde et des simulations. Tous les nouveaux employés doivent recevoir une éducation sur les évacuations d'urgence dans le cadre de leur orientation.

Les résidents et leurs familles, les bénévoles, les étudiants et les locataires recevront une formation sur les évacuations d'urgence tous les six mois dans le cadre d'exercices et de simulations auxquels ils seront invités à participer.

3.0 **Types d'évacuation**

Le type d'évacuation varie en fonction de la situation. Voici les différents types possible :

3.1 **Évacuation partielle**

Une évacuation partielle sera ordonnée afin de déplacer les occupants d'un endroit dans le foyer vers un autre endroit dans le foyer ou à l'extérieur. L'évacuation peut être :

- a) à l'horizontale : les personnes d'un espace sont déplacées vers un autre espace au même étage ou à l'extérieur;
- b) à la verticale : les personnes d'un étage sont déplacées vers un autre étage via les escaliers (**il ne faut jamais utiliser les ascenseurs**).

3.2 **Évacuation complète**

Une évacuation complète exige que tous les occupants quittent l'immeuble afin de le laisser vacant.

3.3 **Sorties**

Il est important que toutes les sorties de l'immeuble demeurent en tout temps dégagées de tout obstacle (particulièrement en hiver) et que les portes demeurent en bon état de fonctionnement.

4.0 Ordonnance d'évacuation

4.1 Personnes

Les personnes devraient être évacuées dans l'ordre suivant dans toute la mesure du possible :

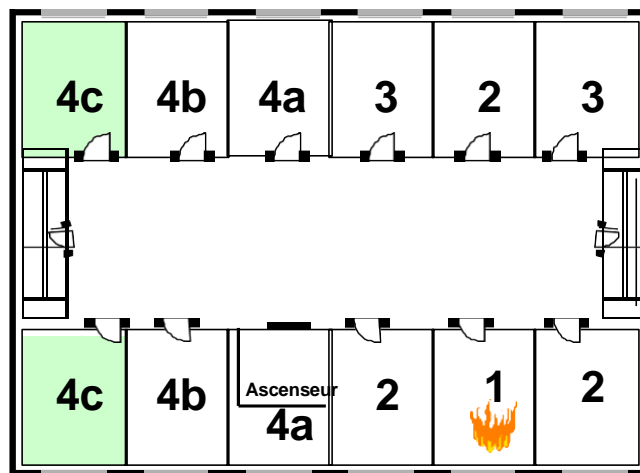
1. les personnes étant en danger immédiat;
2. les personnes étant mobiles (pouvant se déplacer par elle-même ou avec peu d'aide);
3. les personnes en fauteuil roulant;
4. les personnes n'étant pas mobiles;
5. les personnes qui résistent mais qui ne sont pas en danger immédiat.

Animaux de compagnie : La priorité, dans une évacuation, c'est d'écarter toutes les personnes de tout danger immédiat. Une fois que toutes les personnes seront évacuées en toute sécurité, l'on pourra procéder à l'évacuation des animaux de compagnie, pourvu que cela ne pose aucun risque pour qui que ce soit.

4.2 Pièces

Dans l'éventualité d'un incendie, les pièces doivent être évacuées dans l'ordre suivant (se reporter au diagramme) :

1. la pièce touchée par l'incendie ou la fumée, la bombe, la prise d'otages ou toute autre situation d'urgence, y compris toute pièce jointe à celle-ci par une salle de toilette;
2. les pièces adjacentes à la droite, à la gauche et en face de la pièce touchée par la situation d'urgence;
3. les autres pièces dans l'ordre illustré dans le diagramme ci-dessous.



5.0 Procédure de communication – Voir l'article 7.0 du Plan d'urgence.

Un Code Vert communique une ordonnance d'évacuation. Par exemple, si l'aire touchée est l'aire résidentielle Cedar, le responsable de cette aire annoncera **trois fois** au moyen du système de recherche par haut-parleur ce qui suit :

Pour une évacuation partielle : « Code Vert, Cedar, à l'horizontale vers Cranberry. »

Pour une évacuation complète : « Code Vert, évacuation complète vers l'extérieur. »

5.1 Procédure du système de recherche par haut-parleur

- a) Décrocher le combiné et composer le 5558.
- b) Composer le 00 et deux bips sonores se feront entendre – le système de recherche par haut-parleur est maintenant activé.
- c) Parler fort et avec clarté en faisant l'annonce.
- d) Raccrocher le combiné.

6.0 **Procédure d'évacuation générale** – Voir l'annexe A du Plan d'urgence pour des renseignements détaillés sur les affectations et les rôles des personnes désignées dans le cadre d'une intervention en cas d'incendie ou de fumée.

L'évaluation de la situation et l'émission d'une ordonnance d'évacuation relèvent généralement du superviseur des infirmières autorisées qui est désigné d'agent de contrôle de la situation d'urgence. Voir le protocole de chaque code d'urgence pour connaître la procédure à suivre dans l'émission d'une ordonnance d'évacuation, puisque celle-ci varie en fonction de la situation (p. ex., incendie/fumée, alerte à la bombe, prise d'otages, situation d'urgence interne ou externe).

Selon la gravité de la situation et l'heure de la journée à laquelle celle-ci se présente, la procédure de déploiement pourrait être entamée afin d'aider à évacuer les résidents (voir l'article intitulé *Procédure de déploiement* dans le Plan d'urgence).

Si une évacuation vers l'extérieur s'impose, il faut s'assurer que les personnes quittent l'immeuble vers le périmètre externe. Il ne faut surtout pas évacuer les personnes dans les cours et sur les balcons, à moins qu'il n'y ait absolument aucune autre manière pour quitter l'immeuble en toute sécurité.

Le gestionnaire des soins aux résidents ou le superviseur des infirmières autorisées doit communiquer avec la pharmacie et le fournisseur d'oxygène pour demander la livraison de médicaments et d'oxygène aux endroits auxquels les résidents ont été évacués. La procédure d'urgence et les coordonnées des fournisseurs se trouvent dans le classeur de l'équipe de garde.

6.1 Dès l'annonce d'un Code Vert : évacuation partielle

1. L'Équipe des opérations d'urgence (si disponible) doit aider le personnel de l'aire touchée à évacuer les personnes vers l'aire de rassemblement.
2. Selon la gravité de la situation, le personnel de l'aire touchée doit évacuer les résidents selon le diagramme d'évacuation de la pièce, à travers une porte étanche à la fumée ou en bas d'un escalier jusqu'à l'étage inférieur. Puis, il doit retourner immédiatement à l'aire touchée pour évacuer les autres personnes de la même manière. Si les résidents doivent être évacués à l'extérieur, il faut les envelopper d'une couverture, si possible.
3. Les membres de l'Équipe des opérations d'urgence et les autres employés, étudiants et bénévoles qui sont disponibles sur les lieux doivent ensuite déplacer les évacués au-delà de la prochaine porte étanche à la fumée (s'il y a lieu) ou directement jusqu'à l'aire de rassemblement si possible.

4. Après que chaque pièce est évacuée, la porte de celle-ci doit être fermée et les deux marqueurs de sauvetage doivent être positionnés de sorte à indiquer que la pièce a été évacuée. (Voir l'article intitulé *Marqueurs de sauvetage* dans le Plan d'urgence.)
5. Le personnel autorisé responsable de l'aire à évacuer doit remplir les fonctions suivantes (ou désigner quelqu'un pour ce faire) :
 - a) Récupérer tous les dossiers des résidents et les transporter dans un endroit sûr au moyen de tout contenant disponible (chariots de la buanderie, poubelles propres, taies d'oreiller, draps).
 - b) Récupérer le chariot de médicaments et les Registres d'administration des médicaments, si possible.
 - c) Arrêter l'oxygène et planifier d'autres moyens de procurer de l'oxygène aux résidents qui en ont besoin.
 - d) Dès son arrivée dans l'aire de rassemblement, aider à évaluer l'état de santé de tous les résidents évacués et documenter cette évaluation au moyen de formulaires d'urgence. Coordonner la mise en congé temporaire des résidents que les familles reprennent à la maison, s'assurant que chaque résident est bien identifié et que ses médicaments l'accompagne (voir la section des formulaires).
6. Dès leur arrivée dans l'aire de rassemblement, les résidents doivent être identifiés au moyen d'un insigne d'identification autocollant. L'état de santé de chaque évacué doit être évalué par un membre du personnel autorisé. Les résidents dont l'état de santé est mauvais seront aiguillés vers le médecin traitant. Ceux qui ont besoin de soins actifs seront transférés à l'hôpital.
7. Tous les employés, les bénévoles, les étudiants et les visiteurs qui ont participé à l'évacuation doivent se rendre à l'aire de rassemblement en vue d'un recensement et d'une évaluation de leur état de santé. Les infirmières autorisées et les infirmières auxiliaires autorisées dans l'aire touchée et dans l'aire de rassemblement doivent recenser la population dans ces aires et s'assurer que personne ne manque à l'appel et que toutes les personnes reçoivent les soins dont elles ont besoin. Elles peuvent utiliser les horaires des employés et les fiches de travail pour ce faire.
8. Un membre de l'Équipe des opérations d'urgence doit aller chercher la trousse d'urgence et, après avoir distribué les fournitures dans l'aire de rassemblement, se rendre au Centre des opérations d'urgence.
9. Les Services alimentaires doivent fournir des boissons chaudes et froides pour commencer, puis évaluer la situation et coordonner la livraison de services alimentaires en conséquence.
10. L'agent de communication doit continuer d'annoncer au moyen du système de recherche par haut-parleur, et ce, jusqu'à l'annulation du code : « *Le Code Vert se poursuit pour tout le monde.* »
11. L'Équipe des opérations d'urgence et le personnel d'intervention d'urgence doivent coordonner, avec l'aide des partenaires communautaires locaux, le transport et l'hébergement des résidents selon les besoins.

Les plans d'évacuation d'urgence varieront selon la gravité de la situation d'urgence, l'heure de la journée et le temps de l'année. Le foyer doit utiliser les moyens et les ressources à sa disposition pour aider à assurer la santé et la sécurité de tous les résidents et employés après une évacuation.

6.2 Procédure à suivre après une évacuation (partielle)

L'Équipe des opérations d'urgence doit se réunir dans le Centre des opérations d'urgence et aider le personnel d'intervention d'urgence. Un membre doit aller chercher une copie du Plan d'urgence et les plans de l'immeuble (dans les boîtes verrouillées aux entrées de l'avenue Notre Dame et de l'aire Mallard).

Si l'aire touchée ne peut pas être réintégrée dans un délai raisonnable, l'équipe doit évaluer les besoins pour :

- a) de l'équipement et des fournitures dans l'aire de rassemblement (lits, sièges d'aisance, écrans d'intimité, literie, médicaments, dossiers, vêtements, etc.);
- b) des services alimentaires pour les évacués et la réservation des services des fournisseurs de nourriture;
- c) une communication avec les familles et les médias;
- d) une mise en congé temporaire des évacués pour leur permettre de retourner à la maison avec leurs familles;
- e) la mise en place d'un personnel de sécurité aux entrées et aux sorties et le contrôle des entrées et des sorties de l'immeuble;
- f) un dénombrement horaire des personnes;
- g) l'obtention des dossiers de mobilité des résidents en vue d'évaluer les besoins en transport dans l'éventualité d'une ordonnance d'évacuation complète;
- h) la réservation de l'aide des partenaires communautaires dans l'éventualité d'une ordonnance d'évacuation complète (p. ex., l'hôpital, des ambulances et d'autres compagnies de transport, des centres de réception communautaire, comme le centre fiscal et les établissements de soins de longue durée locaux, etc.);
- i) l'affectation de gardiens bénévoles dans l'aire de rassemblement (avec des dossards fluorescents) en vue de contrôler les entrées et les sorties;
- j) des réunions régulières afin de garantir que les différentes aires reçoivent des mises à jour précises;
- k) des services d'intervention en cas de crise pour les résidents et les employés.

L'Équipe des opérations d'urgence doit désigner un coordonnateur bénévole en vue de coordonner et d'attribuer les tâches aux employés, aux bénévoles et aux personnes venant apporter leur aide. Les tâches peuvent comprendre : garder les entrées et les sorties, ainsi que les étages (comme gardiens); aider à déplacer les meubles; livrer les fournitures et la literie; communiquer l'information à toutes les aires; communiquer avec les familles, etc.

7.0 ***Transport d'urgence des personnes***

7.1 PERSONNES MOBILES

7.1.1 **Une aide toute simple** (technique exigeant une personne ou deux)

Lorsqu'il y a assez de place pour permettre à deux personnes de se déplacer côte à côte et que le résident peut supporter son propre poids, mais qu'il a besoin d'un peu de soutien pour se déplacer rapidement, cette méthode peut être utilisée en toute simplicité.

- a) Debout à côté du résident, enrouler le bras le plus près du patient derrière sa propre TAILLE et serrer ce bras fermement contre la taille.
- b) Serrer son bras libre fermement autour de la taille du résident. De cette façon, l'on peut se déplacer rapidement sans grand risque de tomber. Utiliser une ceinture de transfert, si possible.



7.1.2 Aide aux personnes utilisant une marchette ou un fauteuil roulant

Les résidents qui utilisent une marchette (déambulateur) avec un siège peuvent s'asseoir sur leur marchette ou dans un fauteuil roulant en vue d'être poussés. Il faut s'assurer que le résident tient les poignées de la marchette pour un transport en toute sécurité.

Il ne faut pas évacuer les résidents en bas d'un escalier dans leur fauteuil roulant ou sur leur marchette. Il faut plutôt utiliser la technique de la levée sur couverture (voir ci-dessous).

7.2 PERSONNES QUI NE SONT PAS MOBILES

7.2.1 Le transport par les extrémités (technique exigeant deux personnes)

Le transport par les extrémités est une technique qui permet à deux personnes de déplacer rapidement un résident à travers une sortie étroite.

- a) L'un des sauveteurs soulève le résident jusqu'en position assise et, de derrière le résident, passe les bras sous les aisselles du résident pour se tenir les poignets au-dessus de la poitrine du résident.
- b) Le deuxième sauveteur se place entre les jambes du résident, tournant le dos à celui-ci, puis il empoigne chaque jambe.
- c) Avec toutes les personnes tournées dans la même direction, le résident peut maintenant être transporté.



- d) Pour déposer le résident, le sauveteur tenant les jambes du résident s'abaisse, plaçant un pied environ six pouces derrière l'autre, puis baisse les jambes du résident jusqu'au plancher.
- e) L'autre sauveteur permet au résident de glisser vers le bas jusqu'à ce que ses fesses, puis son

dos, touchent le plancher.

7.2.2 **Le traînage sur couverture** (technique exigeant une personne ou deux)

La technique du traînage sur couverture est très utile si un sauveteur travaille seul.

- a) Le sauveteur verrouille le lit et étend une couverture sur le plancher, parallèle au lit.
- b) Le sauveteur glisse un bras sous le cou du résident, lui empoignant l'épaule la plus éloignée. Puis, il glisse l'autre bras sous les genoux du résident.
- c) Avec les deux pieds tenus fermement par terre et écartés de six pouces, le sauveteur tire le résident plus près du bord du lit.
- d) Au moment où les extrémités inférieures du résident commencent à glisser du lit, le sauveteur s'abaisse sur un genou (le genou le plus près des genoux du résident doit toucher le plancher).
- e) Le genou du sauveteur qui est le plus près du tronc du résident est levé et prêt à recevoir le corps du résident alors que celui-ci glisse sur le genou levé.
- f) Le résident est alors déposé lentement sur la couverture.
- g) Pour transporter le résident, ses épaules et sa tête doivent être soulevées du plancher.

7.2.3 **La levée sur couverture – pour une évacuation à la verticale** (technique exigeant deux personnes)

La levée sur couverture peut être utilisée en dernier recours. Cette levée est un moyen efficace de transférer les personnes en bas d'un escalier lorsque les ascenseurs ne peuvent pas être utilisés et qu'une évacuation vers un autre étage est requise.

- a) Le résident est placé sur une couverture ou une autre pièce de literie (selon ce qui est disponible).
- b) Les deux côtés de la couverture sont roulés aussi près que possible du corps du résident pour simuler une civière.
- c) Un sauveteur empoigne la couverture par les deux coins se trouvant près de la tête du résident et l'autre sauveteur empoigne les deux coins aux pieds du résident.
- d) Le résident est alors traîné jusqu'à l'escalier et tourné vers celui-ci de sorte que la tête soit première. Le sauveteur près de la tête du résident commence à descendre l'escalier, utilisant la gravité pour l'aider, alors que l'autre sauveteur guide les pieds.

La raison pour laquelle l'on descend la tête la première, c'est pour éviter que le résident n'empoigne la balustrade ou que ses bras ne s'y coincent s'il panique et commence à agiter les bras. Le sauveteur qui descend le premier soutient la majorité du poids du résident à la hauteur de sa taille, ce qui minimise le risque de blessure au dos pour le sauveteur et lui procure un certain équilibre.

7.3 **Le fauteuil d'évacuation Evacuscape – pour une évacuation à la verticale en bas d'un escalier**

Les fauteuils d'évacuation Evacuscape se situent un peu partout dans l'immeuble, dans les puits d'escaliers, et peuvent être utilisés pour évacuer les résidents en bas d'un escalier en toute sécurité et en toute aise. Ils sont conçus pour transporter jusqu'à 362 lb et pour être manipulés par un seul employé.

Une vidéo est disponible sur ELinks, sous *Staff Training/Training Videos*, pour offrir une formation et montrer comment bien utiliser ces fauteuils. Elle est aussi accessible au lien suivant : [Formation sur le fauteuil d'évacuation Evacuscape](#).

8.0 **Exercices d'évacuation**

8.1 **Exercices d'évacuation en table ronde**

Les exercices d'évacuation en table ronde sont tenus par les membres de l'Équipe de préparation aux urgences. Les responsables de l'équipe livrent une formation de type magistral aux employés et aux locataires dans leurs aires de travail. Les sujets varient en fonction de la formation requise par les employés tout au long de l'année. Un exercice d'évacuation en table ronde consiste à parler avec les employés de chaque étape d'un scénario de catastrophe et à discuter des interventions appropriées selon le Plan d'évacuation d'urgence. Le groupe discute alors des rôles et des responsabilités des employés. Puis, les employés ont l'occasion de poser des questions, d'exprimer leurs préoccupations et de partager des suggestions pour améliorer le plan.

8.2 **Exercices de simulation d'une évacuation**

Un exercice de simulation d'une évacuation est tenu chaque année. L'évacuation fait partie de l'inspection annuelle exigée par le *Code de prévention des incendies*. L'Équipe de préparation aux urgences coordonne l'exercice avec l'aide des écoles locales et des services d'urgence. Le type d'évacuation et la gravité de la situation sont établis en fonction des besoins en formation des employés et de la disponibilité des services d'intervention d'urgence.

Manoir des pionniers, établissement de soins de longue durée
Plan d'évacuation d'urgence

FORMULAIRES

- [Données sur les évacués qui arrivent : État de santé](#)
- [Mise en congé temporaire](#)